

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 391

Artikel: Le salaire de la guerre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018507>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le salaire de la guerre

Les méandres de l'application de la loi sur l'exportation d'armes et du matériel de guerre semblent de plus en plus impénétrables, sauf pour ceux qui en profitent.

Au tableau d'honneur pour 1975 :

1. Oerlikon Bührle avec 264 millions
2. Contraves, 48,5 millions
3. Hispano-Oerlikon, 6 millions

Ces trois premiers totalisent 85,9 % du total des exportations répertoriées dans notre pays. Suivent :

4. Mowag, Kreuzlingen, 20,4 millions (5,5 %)
5. Kern, Aarau, 9,4 (2,5)
6. Explosiv S.A., Brigue, 4,4 (1,2)
7. Perret Jean, Genève, 2,6 (0,7)
8. Dixi S.A., Le Locle, 2,4 (0,6)
9. Tavaró, Genève, 1,7 (0,5)
10. Cheddite, Liestal 1,5 (0,4)
11. Hämmerli, Lenzburg (SIG) 1,4 (0,4)
12. Sprengstoff AG, Dottikon 1,4 (0,4).

Le total des exportations de ces douze sociétés se monte à 363 millions, soit 98,1 % de l'ensemble des ventes, lesquelles ont atteint, pour 1975, les 370,7 millions.

On constate donc, année après année, que le commerce des armes devient de plus en plus florissant en Suisse (sans compter les détours de plus en plus systématiques par les filiales installées à l'étranger) : en 1976, nous avons déjà dépassé en octobre le total général de 1975 (une augmentation de 27 % environ des ventes était à prévoir); par rapport à 1974, les exportations auront donc presque doublé.

Bührle sans rival

La concentration des profits est là comme ailleurs manifeste : Bührle caracole loin en tête, puisque Mowag n'atteint que péniblement les 20 millions d'exportations. Cette santé de Bührle, qui corres-

pond à n'en pas douter (tant le phénomène est flagrant) aux vœux des autorités helvétiques, mandatées par le peuple pour surveiller de près la question, fait du reste l'admiration des spécialistes du Crédit Suisse (bulletin de novembre 1976) qui notent dans leur check-up annuel : « La capacité bénéficiaire du groupe s'est d'une manière générale notablement améliorée, le bénéfice net consolidé se chiffrant à 120 millions de francs. Pour les exercices à venir, on s'attend, principalement dans le domaine militaire, à de nouvelles augmentations du chiffre d'affaires. Des résultats plus favorables sont escomptés également pour le secteur civil des divisions « machines » et « Contraves », ainsi que pour le groupe « technique de soudage ». Etant donné ces perspectives, une augmentation du dividende n'est pas exclue ».

P.S. — Actualité oblige, on notera que les livraisons d'armes helvétiques à destination de l'Amérique du Sud prennent forme. Outre les ventes au Pérou, au Vénézuéla, au Brésil et au Mexique qui ont considérablement progressé l'année dernière, ce sont maintenant les militaires boliviens, argentins, panaméens, guatémaltèques, uruguayens et paraguayens qui nous ont ouvert les portes de leurs casernes. Ah si les horlogers avaient le nez des marchands de canons !

VAUD

Un nouveau statut pour les maîtres

Les expériences des zones pilotes de Rolle et de Vevey ont mis en évidence les différences existant entre le statut des maîtres primaires (trente-deux heures d'enseignement, un salaire correspondant aux classes de traitement 15-20) et secondaires (vingt-cinq heures d'enseignement, classes 24-28 pour le secondaire inférieur).

Dès 1973, la double différence — nombre d'heures et salaire — touchant des maîtres appelés à enseigner dans les mêmes classes a créé de nom-

breuses tensions dans les zones pilotes; la « solution » retenue (légère atténuation de cette double différence) à titre provisoire n'a satisfait personne. Le Département de l'instruction publique s'est enfin décidé à étudier sérieusement un problème dont la solution constitue un préalable à toute réforme de l'école vaudoise. Une commission a été désignée, un groupe de travail restreint chargé de préparer un dossier sur le sujet.

Des propositions

Pour l'enrichir, quelques propositions :

— le cahier des charges des maîtres ne comprend pas un nombre constant d'heures d'enseignement, mais peut varier d'une année à l'autre à l'intérieur d'une fourchette (par exemple vingt-trois-vingt-six heures), avec l'obligation d'atteindre une moyenne de vingt-cinq heures;

— diminution du nombre d'heures d'enseignement les deux premières années et après vingt-cinq ans d'enseignement (sans diminution de salaire);

— un coefficient est attribué à chaque branche, en tenant compte du nombre d'élèves et de la matière enseignée; une heure d'allemand donnée à vingt élèves débutants aurait par exemple le coefficient 1, alors qu'une heure de français avec vingt élèves de dernière année de scolarité obligatoire aurait le coefficient 1,3, cinq heures de français correspondant ainsi à six heures et demie pour le décompte du nombre d'heures hebdomadaires; le département négocierait avec les représentants des maîtres le coefficient attribué à chaque discipline et à chaque année, compte tenu du programme, du temps de préparation et de correction.

L'adoption de ce système, qui est appliqué notamment au Luxembourg, permettrait peut-être d'aborder la question du cahier des charges des maîtres de manière plus fine, moins schématique qu'en fixant un nombre d'heures d'enseignement pour les maîtres secondaires et un autre pour les instituteurs.